

## **Cahier d'Acteur**

### **Association « Perspectives, Actions, Citoyenneté Cernay et Environs »**

siège social : 3, rue Roger Preiss, 68700Cernay

Le PAC a été créé en 1989 et son activité comporte un important volet environnemental.

Le PAC s'est opposée au projet Stocamine lorsque celui-ci était encore à l'étude. A cette époque déjà, il nous paraissait inacceptable d'enfouir des déchets pour ne pas avoir à les gérer de façon sérieuse et responsable, respectueuse de l'avenir.

La notion de réversibilité, qui n'était pas prévue à la conception du projet StocaMine, a été imposée par les associations dont la nôtre, les mêmes qui luttent encore aujourd'hui pour le respect de la loi et son application dans le cas de Stocamine.

### **Stocamine, quel héritage pour les générations futures ?**

Il apparaît comme invraisemblable en ce début du 21ème siècle, que la France, parmi les pays à la pointe dans les domaines de la recherche et de la technologie, un pays qui a inscrit le principe de précaution dans sa constitution, puisse envisager de traiter ses déchets hautement toxiques en les abandonnant sous terre.

Cela revient clairement à laisser aux générations futures le soin d'en assumer les conséquences, ce qui nous paraît inacceptable sur un plan humain, idéologique et politique.

Nous savons aujourd'hui par différentes études et expertises (INERIS, DREAL, COPIL), que le risque de pollution de la plus grande nappe phréatique d'Europe par les déchets de Stocamine, n'est pas le fantasme d'une population qui serait peureuse ou ignorante, mais que c'est ce qu'il adviendra lorsque la saumure polluée de ces déchets entrera en contact avec les eaux de la nappe.

Ce que aucune expertise scientifique ne peut affirmer aujourd'hui avec certitude, ce sont les délais de ce processus de contamination et peu importe d'ailleurs.

Ce qui est certain, c'est qu'il sera alors impossible d'agir sur cette source de pollution et que l'eau de la nappe deviendra impropre à la consommation pour les 7 millions d'habitants (actuellement) du bassin rhénan.

Comment nos dirigeants pourraient-il aujourd'hui se décharger de cette responsabilité et la remettre à ceux qui demain devront l'assumer ?

## Avantages et inconvénients des 5 scénarios :

Dans la perspective d'une pollution annoncée, aucun de ces scénarios ne peut exclure un risque de pollution car le bloc 15, dont le contenu n'a pas été analysé avec précision, fait toujours courir ce risque.

L'intention de confiner le bloc 15 par des barrages de bentonite, dont la pose serait inutile si tous les déchets étaient destockés montre bien la portée du problème et du danger potentiel.

D'autre part, le confinement des blocs non déstockés dans les différents scénarios par des barrages de bentonite pose la question de l'efficacité de ce procédé qui n'est à l'heure actuelle pas garanti.

En effet, ce procédé est aujourd'hui encore à l'étude dans le laboratoire scientifique du Mont Terri à Ste. Ursanne en Suisse et cette étude n'étant pas encore menée à son terme, il est impossible à ce jour, d'en garantir l'efficacité sur le long terme.

De plus, l'INERIS, dans une étude datée du 03/11/2011 précise dans un tableau intitulé "quantité et concentration des contaminants du stockage Stocamine", qu'il existe une incertitude estimée à 50% sur les quantités évaluées.

Quelle est alors la fiabilité quant aux contenus des 5 scénarios présentés ?

Dans les informations sur les différents scénarios qui nous sont communiquées, on retrouve à chaque fois dans la rubrique *avantages*, les pourcentages de métaux lourds présents dans les déchets qui seraient déstockés. Cependant on n'y trouve aucune donnée sur la quantité de chaque polluant concerné.

S'agit-il de quelques kilos, de dizaines ou de centaines de kilos, ou encore de dizaines, voire même de centaines de tonnes ?

Ce n'est qu'à partir de là que l'on peut se faire une idée sur l'importance

du potentiel polluant restant que nous laisserions à la charge des générations à venir.

## Les informations contenues dans les scénarios apportent-elles vraiment des réponses au questionnement des citoyens ?

Par ailleurs nous nous interrogeons sur le contenu des déchets de classe 1, essentiellement constitués de REFIOM (environ 22 000 tonnes). Stocamine est le seul site en France stockant des déchets de classe 1 à 550m sous terre. Partout ailleurs les REFIOM sont stockés dans des centres de stockage de déchets ultimes qui répondent à des cahiers de charge précis.

En prenant comme référence les travaux de POLDEN (1998), qui donnent une composition typique des REFIOM secs et semi-humides, ainsi que d'autres études sur le sujet, les teneurs en arsenic et en mercure seraient infiniment plus faibles que celles du plomb qui se situerait en moyenne entre 0,3 et 0,4%.

Cela signifie que 66 à 88 tonnes de plomb pourraient être contenues dans les 22 000 tonnes de REFIOM et une quantité probablement plus élevée si on tient compte du plomb contenu dans l'autre moitié des déchets stockés au fond de la mine !

Sur la base de ces données, et en supposant que des lots de REFIOM seraient déstockés en proportion dans les différents scénarios, il resterait des quantités importantes de plomb dans les déchets non déstockés, à savoir au bas mot :

- entre 33 et 52 tonnes avec le scénario 1
- entre 30 et 40 tonnes dans le scénario 2
- entre 26 et 34 tonnes dans le scénario 4
- moins d'une tonne dans le scénario 5

**Or, le plomb n'est pas moins dangereux pour l'homme et l'environnement que le mercure et l'arsenic !**

Un autre inconvénient des scénarios de fermeture proposés, est qu'aucun d'entre eux ne répond aux exigences de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du 3 février 1997, imposant à l'opérateur de retirer les déchets au bout de 30 ans d'exploitation.

Peu avant le début de l'exploitation de Stocamine, l'ingénieur des mines et président de Stocamine M. Streckdenfinger affirmait dans un journal télévisé de FR3 Alsace : "*...la loi impose la réversibilité et notre problème est de faire respecter la loi et de la respecter...*".

En outre, il affirmait que "*...la mine est stable, comme le montrent des études de l'école des mines de Paris ainsi que des études de l'INERIS. Selon lui, la mine Joseph Else est alors un site favorable et stable dans la durée, c'est-à-dire au moins 10 000 ans...*".

De même Pierre-Frank Chevet, actuel directeur de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et directeur de la DRIRE Alsace (1995-1999), affirmait dans ce contexte que "*...Stocamine est un site provisoire, nécessairement provisoire et l'arrêté d'autorisation de 1997 le reprend...ça veut dire qu'au bout de 30 ans, on n'arrête pas seulement de les stocker et de les laisser au fond, mais ça nous donne l'obligation de ressortir les déchets à la surface...*".

**Aujourd'hui, nous ne demandons que le strict respect de la loi par l'application de l'arrêté d'autorisation d'exploitation à laquelle se réfèrent les experts d'alors !**

Le projet Ecopôle qui devait accompagner la reconversion des MDPAs avec la création d'une zone d'activités concertées et l'implantation d'entreprises spécialisées dans l'environnement et dans le recyclage des déchets, n'a jamais vu le jour.

**Dans ce contexte, comment faire encore confiance à la parole des experts dont il s'avère que beaucoup se sont trompés ?**

**Comment imaginer que l'Etat français puisse ne pas reconnaître que des erreurs ont pu être commises et ne pas en tenir compte dans la décision finale ?**

Le comité de pilotage de 13 experts de renommée internationale dont la composition a été validée par la Clis du 4 avril 2011 (Commission Locale d'Information et de Surveillance) est affirmatif sur 3 points :

- le contact entre la nappe phréatique et la saumure polluée par les déchets est inéluctable.
- Le degré de la pollution attendue et ses conséquences pour la santé des populations sont impossibles à quantifier à ce jour.
- le déstockage total est possible.

## **Conclusion :**

Nous demandons le déstockage total des déchets de Stokamine parce que ce qui est actuellement envisagé dans les solutions de fermeture du site Stokamine, correspond pour nous à une façon irresponsable, irrespectueuse et indigne de notre pays, la France, de considérer l'avenir et la vie future.

Nous demandons que la position des élus alsaciens et européens, représentants de la population, soit entendue et respectée dans le cadre de la démocratie citoyenne de proximité, noble concept, dans lequel nous gardons encore foi.

Il en va également de la crédibilité des experts et scientifiques d'hier et d'aujourd'hui.

**Que restera-t-il sur la terre  
Dans cinquante ans  
On empoisonne les rivières  
Les océans  
On mange des hydrocarbures  
Que sais-je encore  
Le Rhône charrie du mercure  
Des poissons morts**

**Pour les enfants des temps nouveaux  
Restera-t-il un chant d'oiseau**

**Le monde a perdu la boussole  
Qu'a-t-il gagné  
Des plages noires de pétrole  
Pour se baigner  
L'atome va régner sur terre  
Comme un Seigneur  
Qu'en ferons-nous c'est une affaire  
Qui me fait peur**

**A peine le malheur des hommes  
Est-il moins grand  
Que déjà pourrissent les pommes  
Des nouveaux temps  
Enfants enfants la terre est ronde  
Criez plus fort  
Pour que se réveille le monde  
S'il n'est pas mort**

Jean Ferrat, 1961

